



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le 03/12/2025

ID : 057-245700695-20251126-D2025_175_SI-AR

DECISION 2025-175

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le contrat de services d'utilisation du progiciel de gestion des marchés publics MARCO en mode hébergé est conclu avec la société AGYSOFT à 34790 GRABELS, pour un montant annuel de 12 466,00 € H.T. soit 14 959,20 € T.T.C..

Le contrat est conclu pour une durée ferme de 3 ans soit pour un montant total de 37 398,00 € H.T. soit 44 877,60 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 26 novembre 2025

Le Président,
Michel PAQUET

